

Zeitschrift:	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	53 (2006)
Heft:	6
Artikel:	L'OFPP devient un office GMEB
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-370449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

L'OFPP devient un office GMEB

OFPP. La gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) fait partie de la stratégie globale du Conseil fédéral pour une gestion plus efficace au sein de l'administration fédérale. Au 1^{er} janvier 2007, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) deviendra un office GMEB.

Le système GMEB est un système de gestion intégrale qui, tout en respectant les impératifs politiques, permet d'exécuter les tâches de manière transparente, novatrice et efficace. Ainsi l'Office fédéral de la protection de la population se voit attribuer un mandat de prestations pour la période 2007–2011 avec une enveloppe budgétaire annuelle. Cette enveloppe budgétaire permet à l'OFPP de gérer avec davantage de liberté les moyens dont il dispose pour remplir les mandats du Conseil fédéral et des autorités politiques.

L'OFPP réunit les services chargés des questions de protection de la population et de la coordination avec les autres instruments de la politique de sécurité. Il assure ainsi la collaboration dans le cadre de la Coopération nationale en matière de sécurité. De plus, il apporte son soutien aux organes qui s'occupent de prévention des risques collectifs et de gestion des événements, en particulier les services fédéraux, les cantons et les organisations partenaires du système coordonné de protection de la population.

Pour une meilleure protection de la population

L'objectif de l'OFPP est de mettre compétences et partenariat au service d'une meilleure protection de la population. Dans cette perspective, l'office s'est donné une charte, sorte de déclaration d'intention, qui fixe les buts poursuivis ainsi qu'un code de conduite pour tous les collaborateurs. L'OFPP entend développer la stratégie suivante: mieux remplir ses tâches fondamentales en opérant une restructuration et en établissant des priorités pour l'emploi de ses ressources; maintenir, approfondir et développer ses compétences de base; lancer et réaliser des projets porteurs; renforcer et développer la coopération avec les cantons et les partenaires; mieux faire connaître l'office. Il y aura à l'avenir cinq groupes de produits (pour un total de 14 produits) dont les tâches seront les suivantes:

Le groupe de produits *Conception et coordination* (protection de la population, protection civile, protection des biens culturels) comprend la conception et le développement de la protection de la population, y compris les aspects relevant de la Coopération nationale en matière de sécurité, autrement dit, la coordination de la protection de la population et des autres instruments de la politique de sécurité. Il s'occupe du développement des domaines coordonnés (télématique, protection ABC, service sanitaire, transports, météorologie, avalanches et réquisition). Dans le domaine de la télématique, le pilotage et la coordination du développement du réseau radio de sécurité (Polycom) revêtent une importance particulière. La surveillance de l'application du droit dans le domaine de la protection de la population et de la protection civile ainsi que la protection des biens culturels sont d'autres volets du groupe de produits Conception et coordination.

Le groupe de produits *Laboratoire de Spiez* (physique, biologie, chimie, technologie de protection ABC) rassemble et conserve les connaissances fondamentales nécessaires pour assurer une protection ABC complète et les met à la disposition des autorités civiles et militaires. En cas d'événement comportant une grave menace ABC, le Laboratoire de Spiez assure la disponibilité opérationnelle des moyens nécessaires en collaboration avec le Centre de compétences ABC de l'armée. Par ses conseils techniques et ses analyses de laboratoire, il aide les autorités nationales à mettre en œuvre les accords de contrôle des armements et à participer à l'effort international de désarmement et de non-prolifération des armes ABC.

Le groupe de produits *Centrale nationale d'alarme* (alerte et alarme, suivi de la situation) assure la détection précoce et l'évaluation d'événements pouvant menacer la sécurité de la population. La Centrale nationale

d'alarme présente les situations prioritaires pour la protection de la population à l'intention des autorités fédérales et cantonales. En cas de danger immédiat, elle alerte les autorités et donne l'alarme à la population, de sa propre initiative ou à la demande d'organes compétents.

Le groupe de produits *Instruction* (personnel enseignant, organes de conduite, aide à la conduite, protection civile) couvre l'instruction dans le cadre de la Coopération nationale en matière de sécurité en mettant l'accent sur la protection de la population. Il s'occupe entre autres du recrutement au sein de la protection civile et des interventions de la protection civile au profit de la collectivité. Il gère aussi le Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS).

Le groupe de produits *Infrastructure* (ouvrages de protection, matériel et systèmes) comprend la gestion de la réalisation et du maintien de la valeur des ouvrages de protection ainsi que la surveillance de l'exécution. En font également partie l'évaluation, l'acquisition et la maintenance des systèmes d'alarme (sirènes), des systèmes télématiques de la protection civile et du matériel de protection civile. Enfin, l'Infrastructure est responsable de l'application uniforme des documents techniques régulant ce domaine.

Rapport d'activité

Chaque année, l'office rédige des rapports semestriels et un rapport annuel. A la fin de chaque mandat, il présentera au Conseil fédéral et aux autorités politiques un rapport d'activité faisant état des prestations fournies et des résultats obtenus durant le mandat. □

